

Service de Mise A l'Abri OGFA (MAA)

Mise à l'abri de jeunes en attente d'évaluation de leur minorité

MISSIONS DU SERVICE

Le service de mise à l'abri assure l'accueil et l'accompagnement des jeunes, le temps de la procédure d'évaluation de leur minorité. C'est une protection temporaire, faite à la demande du Conseil Départemental 64, pour des jeunes étrangers se déclarant mineurs et isolés (sans adulte référent) sur le territoire français (art. L223-2 du CASF). Ils ont, pour la plupart, quitté leur pays de naissance depuis plusieurs mois, voire années, pour différentes raisons : conflit armé, persécution liée à leur appartenance ethnique ou religieuse, violences intrafamiliales, précarité économique et/ ou écologique, etc.). Sur cette période, la mission d'évaluation est déléguée à un service extérieur à l'OGFA.

L'équipe pluridisciplinaire de l'OGFA a pour mission de protéger les jeunes accueillis durant cette phase évaluative, à partir d'un hébergement, en venant répondre à leurs besoins fondamentaux (physiologiques et sécurité, notamment) .

Elle les accompagne sur les aspects de la vie quotidienne : accompagnement administratif, accès aux soins, aide aux courses, cours de français langue étrangère, mise en place d'activités sportives/ culturelles, etc. Au fur et à mesure des années, elle s'est étoffée pour répondre pleinement aux besoins des jeunes. Elle est aujourd'hui composée des métiers suivants : travailleurs sociaux, professeur de FLE, infirmière, agent d'accueil, veilleurs de nuit, agents d'entretien, maitresse de maison, coordonnateur et chef de service.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 245
Sexe : 10 femmes et **235 hommes**
Pays d'origine majoritaires : **Guinée (138)**, Gambie (28), Mali (23), Sénégal (17), Côte d'Ivoire (16)
Moyenne d'âge : **16 ans**
Durée moyenne de séjour : 3 mois
Taux d'occupation : 86 %



Année d'ouverture : 2018
Nombre d'ETP : 16.08
Nombre de places : 57 jusqu'au 30-04-2025 puis 55 au 01-05-2025

Au-delà de la mise à l'abri et de l'accès aux besoins de première nécessité, la volonté du service est que le jeune accompagné débute ses premiers apprentissages vers l'autonomie, qu'il commence à visualiser son parcours d'intégration et à évoquer un projet professionnel. Quelle que soit la décision finale des évaluations, certains jeunes prendront la décision de se maintenir sur le territoire, ils pourront pour cela s'appuyer sur d'autres associations locales.

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Au vu de leur parcours migratoire, de leur âge et de leur situation sur le territoire, les jeunes accueillis ont des besoins spécifiques :

- Sécurité : hébergement, soutien éducatif et conditions de vie décentes ;
- Accès à la santé : accès aux droits, prévention et suivi du parcours santé du jeune ;
- Intégration : apprentissage des codes sociaux, scolarisation, information sur les obligations légales de régularisation en fonction de son statut (confirmé mineur et isolé, ou non confirmé) ;
- Scolarité et insertion professionnelle du jeune : évaluation des besoins scolaires, apprentissage du français, travail du projet professionnel, si confirmation de la minorité du jeune (travail en cours en 2025-26).

PARTENARIATS

• Des besoins sanitaires toujours élevés

Les problématiques sanitaires et le parcours migratoire ont des conséquences somatiques et psychiques sur le jeune et, de fait, sur son accompagnement. Nous travaillons donc avec un réseau de professionnels de santé important. L'infirmière du service coordonne les soins et ces partenariats :

- Centre de vaccination (intervention en intra) ;
- CLAT : dépistage tuberculose – 141 dépistages ;
- Bilan de santé, ouverture AME avec la CPAM : 1 créneau bilan par semaine ;
- Rdv PASS et médecins de ville ;
- Rdv dentaires au PHARE (dispositif OGFA) : 16 jeunes ont bénéficié de soins en 2025 ;
- EMPP : interventions sur site : 66 entretiens individuels + 24 groupes de paroles. Perspectives 2026 : Utilisation de médiations (corporelle, artistique...) lors des groupes de jeunes de mise à l'abri.

• Intégration

- Cours de FLE :
 - Dispensés par l'OGFA : Professeure de FLE (18h de cours hebdomadaire) + Bénévoles : 3 bénévoles sont intervenus en 2025 ;
 - Avec l'association MCM : 105 orientations.
- Période de mobilisation avec le dispositif des AAVA de l'OGFA : chaque semaine des jeunes sont accueillis par ce service. Grâce à ces heures de mobilisation, ils sont en mouvement, se socialisent et se testent sur un cadre ayant des contraintes (horaires, discipline, respect des consignes ...)
- Mise en place de périodes de stage pour les jeunes confirmés mineurs et isolés, afin de découvrir/ valider un ou des secteurs qui les intéressent, pour la suite de leur projet professionnel.

• Activités sportives et culturelles

- Jardin de Toni : ferme pédagogique – Intervention tous les jeudis après-midi, ce partenariat est ancré dans le planning du service depuis mars 2024 ;
- Football : district football Pyrénées Atlantiques – Tous les lundis après-midi depuis octobre 2021 ;
- En interne : Multiplication des activités collectives prévues dans la salle Marianna lancée fin 2024 ;
- UFOLEP : Sortie Paris, tournoi plage (Hendaye) ;
- Sorties extérieures : intervention d'un bénévole régulier : 2 fois par semaine => Proposition de sorties culturelles et sportives.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS 2025

- **Fermeture de la veille hôtelière** : Ce dispositif d'accueil de 20 places a fermé le 30 avril 2025, après une année et demie d'activité. La décrue a pu se faire de manière échelonnée, afin d'éviter toute remise sèche à la rue. Sur les deux professionnels dédiés à ce dispositif, un salarié a pu être recruté à l'OGFA et le deuxième a trouvé un poste équivalent sur une autre association.
- **Validation de la scolarisation des moins de 16 ans de mise à l'abri par le CD 64** : Mise en œuvre effective de l'obligation scolaire pour les jeunes de moins de 16 ans confirmés mineurs et isolés. Cela permet de réduire le temps d'inactivité avant leur réorientation sur un dispositif MNA, actuellement embolisé, tout en respectant leur droit fondamental à l'éducation.
- **Séjour culturel à Paris** : Grâce au partenariat avec l'UFOLEP, organisation d'un séjour découverte à Paris, permettant à 8 jeunes d'accéder à des activités culturelles et de développer leur ouverture sur l'extérieur.
- **Stabilisation de l'équipe professionnelle** : Objectif de 2024 atteint avec une équipe pérenne et stable. Cela permet une meilleure qualité d'accompagnement et une plus grande continuité dans le suivi des jeunes.

PERSPECTIVES 2026

| Consolidation des préprojets professionnels

A la suite de l'officialisation de la scolarisation des moins de 16 ans, la mise en œuvre opérationnelle des préprojets professionnels, avec passage des tests CIO, et la construction de projets adaptés, pour favoriser l'insertion, sera effective en 2026.

| Poursuite de la stabilité des équipes

Cet objectif, atteint en 2025, reste à poursuivre car il garantit la stabilité d'un service qui gère des urgences quotidiennes. Cette continuité représente une force pour les professionnels et assure la sécurisation des accueils. Nous souhaitons maintenir cet objectif car la projection professionnelle des équipes reste fragile.

| Étudier le recrutement d'un Service civique

Face aux contraintes d'un service d'urgence, ce recrutement permettrait de proposer une animation régulière et cadrée, de la salle collective. L'objectif serait de favoriser le lien social entre les jeunes et de développer leurs compétences sociales, tout en réduisant l'isolement et en créant un espace d'échanges organisés.